

Règles de forme – rapport – ue13-dcg

(extraits choisis de rapports de jurys et des circulaires)

Rapport UE13 DCG

Circulaire et définition BOEN de l'épreuve :

« Le rapport doit être rédigé en langue française et comporter 3 éléments :

- l'attestation de (ou des) l'employeur certifiant la période et le lieu de stage (ou d'activité professionnelle) servant de référence au rapport ainsi que la nature des missions confiées ;

NB : l'attestation de stage ou de l'employeur doit être mise en début de rapport.

- une partie de 10 pages au maximum présentant une organisation dans laquelle s'est effectué le stage (ou l'activité professionnelle) et un processus. Cette partie devra décrire :
 - l'activité de l'organisation (4 pages maximum),
 - la présentation et l'analyse d'un processus auquel le candidat a participé, mentionnant le (ou les) logiciel(s) professionnel(s) mobilisé(s) au cours de ce processus en présentant son intérêt et en justifiant la mobilisation du (ou des) logiciel(s) professionnel(s) ou d'une base de données (6 pages maximum).
- une partie structurée, qui fera l'objet de la soutenance, de 30 pages au maximum (hors annexes et bibliographie) développant un sujet directement en rapport avec les observations effectuées par le stagiaire et permettant au candidat de faire preuve de réflexion et d'analyse critique. »

D'où l'ordre dans lequel les éléments apparaissent logiquement :

- la page de titre ou page de garde ;
- la note de confidentialité (facultative exemple pour ue7 dscg : <https://www.cours-cherry.fr/dscg-ue7-memoire-ressources.html>)
- les attestations de stage ;
- la page de remerciements ;
- le glossaire (facultatif) ;
- un sommaire (niveau de détail de manière à apparaître sur une page normalement) ;
- une introduction générale ;
- partie 1 du rapport (organisation + processus) ;
- partie 2 du rapport (thème développé) ;
- une conclusion générale ;
- bibliographie / sitographie ;
- table des annexes ;
- tables des illustrations schémas etc. (facultatif) ;
- annexes ;
- table des matières (complète tous niveaux : facultative et seulement si nécessaire).

Typographie (rapports de jurys, et notices de conseils Université) :

- police « Arial » avec une taille de 10-11 ou encore « calibri » / « Times New Roman » avec une taille de 11-12.
- Interligne 1,15 à 1,25.
- Format Paragraphe justifié sauf si texte sur moins d'un tiers de format vertical A4 (colonne de tableau).
- Marges de 2.5cm sauf pour impression papier (gauche 1cm de reliure+2cm et droite 2cm).
- Numérotation intégrale des pages (depuis la première en principe en application des textes mémoires DSCG/DEC), vous pouvez aussi commencer la numérotation après le sommaire = règles universitaires cf <https://www.cours-cherry.fr/media/sommaire-automatique-2.pdf>
- Un titre ne peut être positionné sans texte en bas de page.
- Les entêtes de tableau doivent être répétés si sur plusieurs pages.
- Chaque texte sourcé doit être entre « » et être référencé en note de bas de page (taille inférieure) et en bibliographie.
- La sitographie peut faire l'objet d'une analyse type veille (cf cours <https://www.cours-cherry.fr/dcg-ue13-communication-information-veille.php>).

Mémoire DSCG (extraits rapport de jurys significatifs adaptés au rapport UE13)

Il est rappelé aux candidats que cette épreuve s'appuie sur un rapport comportant un thème et non sur une simple liste de missions confiées en stage. Le rapport ne peut donc pas être uniquement le descriptif des activités réalisées ou d'un point étudié lors du stage. Les jurys ont également constaté que le niveau de français de certains candidats était faible (syntaxe, accords grammaticaux, orthographe).

Le thème doit permettre au jury d'apprécier la capacité du candidat à définir une problématique de gestion spécifique, à utiliser les références juridiques, théoriques et conceptuelles appropriées et à mettre en oeuvre une démarche méthodologique pertinente. Or, les jurys relèvent la quasi-absence ou un manque de problématique. De même, les démonstrations (quand elles existent) sont lacunaires. Les candidats manquent également d'analyse et de recul par rapport au sujet. Ainsi, un nombre trop important de mémoires (dscg), de thèmes de rapports (dcg) s'assimile plus à des rapports théoriques qu'à des réflexions sur des pratiques professionnelles. Il est à noter que le thème doit porter sur les pratiques en vigueur en France ou comparer les pratiques entre plusieurs pays ou plusieurs types de réglementations.

Enfin, il est important que le candidat cite correctement ses sources bibliographiques et identifie clairement dans le rapport les parties qui seraient issues de ces sources. Il est rappelé que le jury national sanctionne systématiquement le plagiat par une annulation de la session en cours et jusqu'à cinq ans d'interdiction de se présenter aux examens.

La soutenance n'est pas non plus à négliger.

Mémoire DEC (extraits rapports de jurys et notice adaptés au rapport UE13)

Le thème est un exercice de réflexion !

Le choix du thème

Les sujets possibles pour le thème sont très nombreux voire infinis. Ils peuvent en effet porter sur toutes les questions qui intéressent la gestion, au sens large, notamment des entreprises et autres organisations finalisées, privées, publiques ou à but non lucratif. Ne sont vraiment exclus que les sujets d'ordre

macroéconomique (l'inflation, la politique monétaire, la monographie d'une branche économique...) ou ne se rapportant pas aux UE de DCG. Un sujet juridique peut être un sujet de mémoire, s'il est traité du point de vue du gestionnaire (c'est-à-dire avec une analyse opérationnelle, une méthodologie pratique d'utilisation).

Le sujet choisi est généralement beaucoup mieux traité par le candidat s'il a fait l'objet de travaux pendant son stage. Quelles que soient les conditions dans lesquelles ce stage a été effectué, il est presque toujours possible de trouver un sujet de mémoire parmi les activités traitées pendant le stage. Ainsi, de nombreux sujets peuvent être proposés à partir de missions menées dans des entreprises d'un secteur (bâtiment, restauration...) car, à partir de thèmes généraux (difficultés comptables ou fiscales, process de contrôle...), il y a souvent un sujet, basé sur une expérience personnelle, qui expose des solutions apportées aux problèmes rencontrés.

Le sujet choisi doit être limité : les candidats ont souvent une tendance à choisir des sujets trop vastes, ce qui les rend évidemment difficiles à traiter et ce qui les rend aussi souvent superficiels puisque les développements à faire deviennent très longs. Le sujet du mémoire ne doit pas être strictement descriptif.

Le titre du thème doit être court mais néanmoins explicite. Le caractère original du thème se mesure en fonction de l'originalité de la problématique qui est la question que l'on choisit de traiter.

Il ne faut pas confondre titre (relatif au domaine d'étude) et problématique (délimitation du domaine à la question à laquelle le développement répond).

Le plan du mémoire

Il y a plusieurs façons d'organiser un plan. Conseil :

- faire un plan en deux (ou trois) parties, elles-mêmes divisées en deux ou trois sous-parties... : les parties ont un contenu bien distinct, elles ne se chevauchent pas et aboutissent chacune à une conclusion partielle qui est surtout un résumé du contenu de la partie ; s'ajoute une introduction dont le but est, d'une part, de situer le sujet dans la réglementation et /ou la gestion et, d'autre part, de présenter les parties et les intentions du rédacteur ; puis une conclusion qui est surtout un résumé des conclusions partielles ;

les parties doivent s'opposer ou se compléter de manière à répondre à la problématique intégralement.

La bibliographie

Quel que soit le sujet choisi et le retenu, il y a toujours une bibliographie qui mentionne tous les documents liés directement au cœur même du sujet. La bibliographie doit être présentée de manière structurée : législation et réglementation applicables (s'il y a lieu) en respectant la hiérarchie des sources, ouvrages, articles, jurisprudence (en cas de besoin), mémoires d'expertise comptable, ... Le candidat doit veiller à présenter une bibliographie actualisée et le format de présentation est le format APA : <https://www.cours-cherry.fr/dcg-ue13-rapport-de-stage.html> pour normer la bibliographie.

Les références citées doivent concerner directement le sujet ; les références à des ouvrages, mémentos ou traités très généraux sont à proscrire. Les articles cités doivent être extraits de revues à caractère scientifique et/ou professionnel. Enfin, les adresses de sites Internet sont souvent citées par les candidats. Ces références ne sont toutefois pertinentes que si elles concernent des sites dédiés de manière spécifique au sujet traité ; les adresses de sites usuels n'apportent strictement rien.